

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

**OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC**

DEMANDEUR

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse e-mail :@.....

Agissant en qualité de ⁽¹⁾ Propriétaire Locataire Entrepreneur

OBJET DE LA DEMANDE

Sollicite pour mon compte ⁽²⁾

Sollicite pour le compte de l'entreprise ⁽²⁾

NOM :

Adresse :

L'autorisation pour ⁽¹⁾ :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Dépôt de benne | <input type="checkbox"/> Palissade de chantier |
| <input type="checkbox"/> Stationnement d'un camion de déménagement | <input type="checkbox"/> Dépôt de matériaux |
| <input type="checkbox"/> Stationnement d'un véhicule de chantier | <input type="checkbox"/> Travaux sur trottoir |
| <input type="checkbox"/> Pose d'un échafaudage | |
| <input type="checkbox"/> Autres : | |

Adresse concernée par les travaux :

.....



Période demandée :

Du :

Au : *

Horaires ⁽¹⁾ : Matin Après-midi Journée

Besoins particuliers d'occupation du domaine public ⁽¹⁾ :

Emprise sur trottoir :

Adresse exacte :

Place(s) de stationnement / Nombre :

Adresse exacte :

Emprise sur voirie :

Adresse exacte :

*** (en cas de dépassement des dates indiquées, une autorisation complémentaire devra être sollicitée)**

Validité : les autorisations de voirie sont précaires et révocables. Elles sont délivrées à titre personnel pour une durée déterminée. Elles peuvent être retirées dans l'intérêt de la gestion de la voirie, pour sauvegarder d'autres intérêts de caractère général ou si le bénéficiaire ne respecte pas les prescriptions contenues dans l'autorisation.

Obligation du bénéficiaire : responsabilité des ouvrages et des matériels stationnés, obligation de signalisation de jour comme de nuit, mise en place de protections pour les usagers de la route et les piétons, obligation de réparer les dégâts éventuels causés à la chaussée ou au trottoir, obligation d'affichage de l'autorisation.

Je m'engage à respecter les prescriptions de l'arrêté
qui me sera délivré pour la demande reprise en objet.

Fait à, le.....
Le demandeur,

Cette demande doit être déposée au minimum **10 jours** avant la prise d'effet, au

Centre Technique Municipal de Rungis - 2 rue du Sentier des Pauvres - 94150 RUNGIS
Tél : 01 79 61 61 40 - Fax : 01 79 61 61 38